



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU
LITTORAL



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE



DIRECTION GENERALE DE LA PÊCHE ET DE
L'AQUACULTURE

REPUBLIQUE TUNISIENNE



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONNAL

Travaux d'extension, de réhabilitation et de réaménagement du port de pêche de Menzel Abderrahmane et de création d'une esplanade côtière à l'Est du port

1. Référence de l'AOI
12/2024

2. Procédure
Ouverte

3. Projet
Programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte - Tunisie (EcoPact)

4. Financement
Ce marché est co-financé au titre du budget de l'UE délégué à la BEI en vertu de l'acte de base suivant : Facilité d'Investissement pour le voisinage (FIV) et sur le budget de l'Etat et ceci dans le cadre du programme intégré pour la Dépollution de la région du Lac de Bizerte.

5. Pouvoir Adjudicateur
Les pouvoirs adjudicateurs sont:

-Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche en tant que maitre d'ouvrage pour la composante 1,

-L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral en tant que maitre d'ouvrage pour la composante 2.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche représenté par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPAq) est désigné chef de file.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux suivants en un seul lot unique et ce pour les deux composantes suivantes :

Composante 1 : Extension, réhabilitation et réaménagement du port de pêche de Menzel Abderrahmane.

Composante 2 : Création d'une esplanade côtière à l'Est du port de Menzel Abderrahmane

7. Nombre des lots

Un lot unique.

8. Type de marché

Prix unitaire et forfaitaire

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent appel d'offres peut être individuelle ou en groupement conjoint et solidaire. Les entreprises originaires de n'importe quel pays du monde et présentant les garanties professionnelle, technique et financière pour l'exécution du marché objet de cet appel d'offres et qui ne sont pas en état faillite ou redressement judiciaire ou dans un état similaire pour les entreprises étrangères peuvent soumissionner.

Pour les soumissionnaires tunisiens :

Les entreprises qui sont admises à participer au présent appel d'offres doivent être agréées par le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat dans l'activité « Travaux Maritimes » spécialité TM : Entreprise générale catégorie 5 ou plus.

Pour les soumissionnaires étrangers une équivalence professionnelle à la catégorie V ou plus est acceptée dans le domaine de travaux maritimes tel que décrit dans le dossier d'appel d'offres (DAO).

CANDIDATURE

10. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être communiqué par messagerie électronique suite à une demande adressée à l'adresse électronique suivante: bo.dgpaq@iresa.agrinet.tn

11. Constitution des Offres

Les soumissionnaires sont appelés à présenter les pièces administratives, financières et techniques indiquées dans le cahier des charges (article 12 du DAO).

12. Modalités de présentation, envoi (ou dépôt) des offres et date limite de réception

L'offre doit être consignée dans une enveloppe extérieure fermée et scellée, indiquant la référence d'appel d'offres et son objet et sur laquelle est inscrite la mention :

" A NE PAS OUVRIR " APPEL D'OFFRES N° 12/2024

“TRAVAUX D'EXTENSION, DE REHABILITATION ET DE REAMENAGEMENT DU PORT DE PECHE DE MENZEL ABDERRAHMANE ET DE CREATION D'UNE ESPLANADE COTIERE A L'EST DU PORT”

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche: 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis, Tunisie

Cette enveloppe extérieure comportant l'offre devra être envoyée par pli postal recommandé ou par rapide poste ou déposée directement au bureau d'ordre central contre récépissé à l'adresse suivante au (Bureau d'ordre central du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche): 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis, Tunisie, de façon à parvenir au plus tard le 20 juin 2024 à 10h :30 du matin (heure de Tunis), le cachet du bureau d'ordre central du ministère faisant foi.

13. Critères utilisés pour l'évaluation des offres,

- La capacité financière
- Les références similaires de l'entreprise
- Qualification et compétences minimales du personnel
- Moyens matériels minimums

Le marché est attribué au soumissionnaire ayant proposé l'offre financière en TTC la moins-disante jugée acceptable et conforme techniquement respectant les exigences des conditions prescrites au DAO.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter du lendemain de la date limite de remise des offres.

15. Séance d'ouverture des offres

La séance publique d'ouverture des plis aura lieu le **20 juin 2024 à 11h :00 du matin** heure locale (Tunis), au bureau de la commission permanente d'ouverture des plis (Rez-de-chaussée - Direction Générale des affaires Administratives et Financière du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche sis 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis, Tunisie), et ce, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants officiels (munis obligatoirement d'une procuration et une pièce d'identification).

Le début d'exécution du marché est estimé durant le mois Aout 2024.

La période de mise en œuvre du marché sera de 840 jours qui commence à courir dès la date mentionnée dans l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.